Label ville internet 4@, mention "numérique éducatif"

Magny-les-Hameaux, une ville connectée récompensée pour ses initiatives numériques à destination de tous les publics ! L'association "Ville Internet" a décerné le jeudi 8 février 2018, au Palais de la Porte Dorée, le label Territoires, Villes et Villages Internet 4@ (sur 5@!!), mention "numérique éducatif" à la Ville.

Un label qui récompense l'ensemble des actions mises en place dans les domaines aussi divers et variés que la vie associative, la vie quotidienne, la cohésion sociale, la solidarité, l'innovation, l'éducation… Ce label national permet à notre collectivité locale d'évaluer, de montrer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un internet citoyen à la disposition des habitants.

Infos pratiques

Un label pour se connaître et être reconnu

L'Association des Villes Internet remet chaque année, depuis 1999, le Label Ville Internet aux collectivités locales qui mettent en oeuvre une politique significative en matière de démocratisation des TIC et de leurs usages citoyens.

Ce Label, symbolisé par un panneau de 1 à 5 arobases à afficher en entrée de ville et dans ses supports de communication, permet à la collectivité locale, quelle que soit sa taille, d'évaluer, de montrer et de faire reconnaître la mise en oeuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général.

La méthode de labellisation

Dès ses débuts, l’association Villes Internet s’est attachée à établir une méthode d’évaluation rigoureuse des politiques TIC des collectivités locales candidates au Label. Cette méthode a été élaborée en partenariat entre des représentants du monde de la recherche scientifique, des représentants des collectivités locales et des experts du domaine. Elle repose sur une participation active des villes candidates. Elle représente en effet un volume de travail important pour les correspondants « villes Internet » des villes candidates, qui sont chargés de collecter l’ensemble des réponses et des informations complémentaires. La qualité de l’évaluation qui sera faite de chaque ville dépend en fait beaucoup de ce travail de collecte qui nécessite parfois de nombreuses navettes entre les services de la ville et peut prendre plusieurs jours.

L’évaluation sur laquelle se fonde le Label est le fruit du travail de deux structures internes à l’association : le Conseil d’Orientation où sont discutés l’ensemble des éléments de la méthodologie, et le Jury du Label, qui labellise chaque année l’ensemble des villes candidates. Si les représentants des collectivités locales peuvent participer au Conseil d’Orientation, ils ne peuvent cependant pas participer au Jury.

En 2013 : la ville a obtenue 2@

En 2018 : la ville a obtenu 4@, mention "numérique éducatif"